



Renseignement pour le regroupement familial

Par **Miranah**, le **21/10/2016** à **21:18**

Bonsoir,

je voudrais me renseigner s il vous plaît. j ai demandé le regroupement familiale pour ma fille. elle a 16 ans. ca fait 18 mois que je suis en france. j ai un fils ici et je suis marié avec un français. le regroupement familial est déjà en cours et ma fille à un rendez vous au consulat la semaine prochaine. son père biologique est décédé en 2013. le problème c est qu'elle a déjà un copin et elle m'a dit hier que son règle est en retard. si elle est enceinte ? est ce qu' elle peut venir en france quand elle aura son visas si elle aura. vous pourriez me répondre s il vous plaît car ca me travaille beaucoup la tête.

merci de votre part

Par **chris_Idv**, le **05/11/2016** à **09:11**

Bonjour,

La visite médicale obligatoire dans le cadre du regroupement familiale mettra en évidence le fait que votre fille est enceinte.

Comme à 16 ans elle est mineure, donc sous votre responsabilité, et qu'il est vraisemblable qu'elle n'a pas les ressources financières pour prendre soin d'un enfant, vous devrez votre mari et vous justifier des ressources financières et du logement adapté correspondant pour pouvoir bénéficier du regroupement familial.

Cordialement,